



Directeurs d'école: la reconnaissance, enfin?



Dans un rapport publié en catimini le 1^{er} août, deux députées LREM proposent de fusionner l'école maternelle et élémentaire en une seule école primaire, s'appuyant notamment sur la récente décision de rendre la scolarité obligatoire dès trois ans en maternelle. Outre que ce rapport préconise également davantage de continuité entre l'école et le collège – vieux serpent de mer –, les deux parlementaires insistent sur la nécessité de créer un véritable statut du directeur pour mieux professionnaliser la fonction sur la base d'un recrutement par concours, d'une formation initiale et continue, d'une augmentation du seuil des décharges d'enseignement et d'une revalorisation financière.

Pour avoir été pendant seize ans directeur d'école en maternelle et en élémentaire en zone d'éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis, je mesure la nécessité qu'il y a à prendre – enfin – en compte l'urgence de ce sujet trop longtemps ignoré, voire méprisé. A tel point qu'aujourd'hui la fonction de direction d'école n'attire plus les enseignants et que de nombreuses écoles fonctionnent grâce à des enseignants «faisant fonction» afin de pallier l'absence de candidat(e)s à cette fonction. Pourquoi un tel malaise?

Le directeur d'école, dans les textes «enseignant chargé des fonctions de direction», fait face à une triple fonction: administrative, pédagogique et relationnelle. Ces trois fonctions se sont considérablement alourdies et complexifiées sans que les conditions de fonctionnement de la direction ne s'améliorent, bien au contraire. Pour exemple, la charge administrative s'est fait de plus en plus pesante quand bien même la technologie et la dématérialisation facilitent la gestion et la transmission des informations et des données. Les directrices-teurs doivent en effet faire face à de multiples tâches administratives: enquêtes à faire remonter à l'inspecteur, questionnaires, mise à jour des registres de l'école, admission et répartition des élèves... Sur le plan pédagogique, les directrices-teurs jouent un rôle pivot dans la mise en œuvre des objectifs pédagogiques décidés par les équipes: projet d'école, évaluations, accompagnement et soutien aux enseignants de l'école, dispositifs d'aides et de soutien aux élèves, préparation des conseils d'école, conseil des maîtres, conseil de cycles...

Enfin, d'un point de vue relationnel, le rôle du directeur est central au sens où il se trouve au carrefour des multiples interactions que l'école, au cœur de la cité, entretient au quotidien. La qualité relationnelle qu'il met en place avec les parents, les enseignants, les élu(e)s et l'ensemble des partenaires de l'école est déterminante quant au climat de l'école, élément fondamental pour la réussite des élèves. Et convenons-en là encore, ces relations, à l'image de notre société, sont aujourd'hui empreintes d'une charge mentale et psychologique qui pèse fortement sur les

directrices-teurs, dans un contexte global de judiciarisation qui n'épargne pas l'école, loin s'en faut.

Mais là où le bas blesse, c'est que cette évolution de la fonction de direction s'est produite sans aucune amélioration nette des conditions de fonctionnement des directeurs: très peu sont déchargés de classe et la plupart doit donc assurer la gestion de l'école en plus du fonctionnement de la classe. Les aides administratives un temps affectées aux directeurs de «grosses écoles», qui les soulageaient d'un point de vue du travail administratif, ont été supprimées; la formation initiale reste très faible; la formation continue quasiment inexistante; la revalorisation financière à ce jour insuffisante. Et pourtant, malgré ces difficultés que personne ou quasi-personne ne connaît et ne reconnaît – à tel point que les grèves qu'ils ont pu mener pour améliorer leurs conditions de fonctionnement sont rangées au placard de l'oubli et de l'indifférence –, notre école de la République continue à fonctionner grâce à ces femmes et à ces hommes qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour garantir – parfois dans des conditions ô combien difficiles – le droit à la réussite de tous nos élèves.

Profondément porteurs des valeurs de notre école républicaine, ces directrices et directeurs méritent enfin d'être reconnus pour ce qu'ils sont: de véritables professionnels, consciencieux, engagés, entièrement tournés vers ce qui fonde notre enseignement public, à savoir permettre à chaque élève d'accéder aux savoirs et se construire une citoyenneté éclairée. La question d'un statut de la direction d'école ne peut donc être posée furtivement, en plein mois d'août, sous peine, une fois de plus, de tomber aux oubliettes. A partir de ce rapport, elle doit faire l'objet d'un débat approfondi, concerté et qui surtout débouche sur de véritables propositions – le rapport précité en contient de bonnes – adossées à un engagement budgétaire réel et à un calendrier précis pour une mise en œuvre effective. Saisissons-nous de ce rapport pour redonner toute leur place aux directrices et directeurs d'école, et souhaitons-leur à cet instant une excellente année scolaire. Yannick Trigance Conseiller régional Île-de-France, ancien directeur d'école maternelle et élémentaire